

Compte-rendu du conseil municipal

Séance du mercredi 8 septembre 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le 8 septembre à 19h, le Conseil municipal de la commune de Lurcy, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Nathalie Bisignano, Maire, dans la salle polyvalente en lieu et place de la salle du Conseil pour cause de protocole sanitaire dû à la crise du COVID.

Date de la convocation : 03 septembre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 8 votants : 8

Présents : Bisignano Nathalie, Eckert Pierre, Cordier Christelle, Denis Bernadette, Di Nucci Nicolas (arrivée à 20h05), Dulac Laëtitia (arrivée à 19h50), Fontan Corinne, Pramayon Jean-Marc, Schneider Chrystel, Villuendas Myriam

Excusé : Duret Franck

Secrétaire de séance : Villuendas Myriam

Approbation du compte rendu de la séance précédente à l'**unanimité**.

Le Conseil Municipal :

- **Approuve** à l'unanimité l'avenant transitoire à la convention avec la CCVSC relative au service commun d'instruction des demandes d'autorisation et des actes liés à l'occupation et à l'utilisation du sol suite à une carence de personnel et aux difficultés de recrutement.
- **Accepte à l'unanimité** les modifications de statuts du Syndicat d'eau potable Bresse Dombes Saône telles que présentées : *article 3* : siège du syndicat– *article 6* : composition du bureau et création d'un *nouvel article* pour créer des commissions permanentes ou temporaires.
- **Délibère à 6 voix pour et 2 voix contre** pour autoriser Madame le Maire à signer la convention entre la commune de Lurcy et l'école privée Saint-Joseph de Montmerle afin de se mettre en conformité avec la loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 et la circulaire n°2012-025 du 15 février 2012 qui prévoit que soient versées aux écoles privées sous contrat les mêmes participations financières aux dépenses de fonctionnement, qu'aux écoles publiques de la commune.

- **Décide à l'unanimité** de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation à 40% de la base imposable afin d'assurer des recettes fiscales pour la commune. Il est précisé que cette mesure ne concerne pas les immeubles qui sont financés au moyen de prêt aidés de l'Etat. Madame le Maire indique que la commune de Lurcy avait déjà adopté par délibération en date du 28 avril 2004 la suppression de l'exonération des 2 ans de la taxe foncière sur les nouvelles propriétés bâties à usage d'habitation.

Questions diverses

Le Conseil Municipal est informé des points suivants :

- Problème avec un administré ayant déversé des gravats le long de son mur de clôture. Un courrier avec AR lui a été adressé et il a répondu négativement en stipulant qu'il ne souhaite pas enlever lesdits gravats. La mairie est en attente d'un devis pour cette évacuation.
- Point sur les différents dossier d'urbanisme. Non opposition au PC de : Mme Perrusset Sarah, Mme Cordier Christelle, M.Mme Gobet Jordan, M.Felix Serge et Mme Bichler Florence. Une lettre avec AR a été adressé à un administré pour non-conformité à sa déclaration d'achèvement des travaux pour un abri ouvert situé au 291 route de Messimy.
- Philippe Sandron a été réélu président de l'Association Foncière Lurcy Messimy.
- Rendez vous le 7 septembre avec l'entreprise RAE pour des futurs travaux au niveau du mur Est du cimetière, de la rampe de l'église et de l'accessibilité PMR de la salle polyvalente.
- Problème avec la divagation d'un chien malinois et des aboiements intempestifs. Une lettre avec AR a été envoyé au propriétaire de l'animal.
- Problème de coupure d'un câble téléphonique chemin des Juifs et également de coupure d'électricité.
- L'horaire de 19h est validé pour les prochaines réunions du conseil municipal.
- Entend le compte rendu des commissions intercommunales.

Clôture de la séance à 20h45.

Le Maire,

